

Résumé :

En Allemagne, le concept de « développement durable » a été ancré dans la Loi fondamentale. La création de différentes institutions étatiques ou privées travaillant pour la résolution des problèmes d'un développement mal maîtrisé ainsi que l'engagement des citoyens a beaucoup contribué à stimuler le processus.

Le rôle des institutions, des organismes de recherche et des initiatives citoyennes pour le développement durable en Allemagne

En Allemagne, les premiers processus d'agenda 21 locaux ont été lancés à partir de 1994, souvent après la ratification de la Charte d'Aalborg¹.

Les processus se sont développés et structurés de façons diverses, parfois à partir d'initiatives citoyennes, parfois à partir de décisions des municipalités. Mais sous des formes d'organisation très différentes, l'Agenda 21 a partout ouvert de nouvelles possibilités d'action en coopération avec les milieux économiques et associatifs.

En 1994, le concept de « développement durable » a été ancré dans la Loi fondamentale (article 20a). En 1997, les présidents des associations communales (*Deutscher Städtetag*, *Deutscher Landkreistag*, *Deutscher Städte- und Gemeindebund*) ont déclaré, ensemble avec la ministre de l'environnement, qu'ils avaient l'intention de convaincre toutes les communes de réaliser des AL 21 locaux. La même année, le Conseil fédéral des ministres entérina le rapport intitulé : « L'Allemagne en route vers un développement durable. »

Depuis, plusieurs organisations nationales et régionales ont soutenu ou accompagné des communes qui lançaient un Agenda 21 local. En voici les plus importantes :

L'Institut Allemand d'Urbanisme (Difu, www.difu.de) fut fondé en 1973 par l'Assemblée des Municipalités Allemandes (*Deutscher Städtetag*) pour aider les administrations communales à résoudre leurs problèmes. Les experts du Difu apportent des conseils notamment en vue de définir les perspectives du développement urbain à moyen et à long terme. Le Difu rassemble 120 villes, cinq associations communales allemandes et une commission intercommunale pour l'ajustement des projets d'urbanisme. Dans les recherches entreprises, les publications et les services offerts, le thème de l'Agenda 21 local joue un rôle non négligeable.

L'Office Fédéral de l'Environnement (Umweltbundesamt, UBA) est une des premières institutions officielles à avoir soutenu les Agenda 21 locaux, en particulier en les faisant accompagner par des experts scientifiques. L'UBA a publié de nombreuses recherches sur différents thèmes du développement durable.

Le Conseil pour l'environnement (Sachverständigenrat für Umwelt, SRU) est un comité de scientifiques dont la fonction est d'étudier et de présenter la situation environnementale et son développement au gouvernement allemand. Institué en 1972, il observe les tendances dangereuses et recommande des actions pour y faire face. Tous les quatre ans, le SRU élabore un document assez complet sur les évolutions en cours. Par ailleurs, il prépare des expertises sur des problèmes spécifiques et publie des prises de position pour nourrir le débat sur des questions actuelles. Il arrive qu'il soutienne avec force les recommandations du *Conseil pour le Développement durable*, face au

¹ La Charte d'Aalborg a été adoptée en 1994 par les participants à la conférence européenne sur les villes durables. Elle souligne le rôle des villes pour faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation en vue de protéger les ressources vitales pour les générations futures.

ministère de l'économie. ²Le SRU se réfère aux études scientifiques existantes, publiées par exemple par *l'Institut de recherche à Wuppertal.*, particulièrement compétente dans le domaine du développement durable.

Le Conseil pour le Développement durable (Rat für Nachhaltige Entwicklung) a été institué en 2001, par le gouvernement fédéral. Sa tâche est de nommer des champs d'action prioritaires et de proposer des projets concrets. Actuellement, le Conseil compte 17 personnalités de la vie publique.

Les grands instituts de recherche de renommé européen ou mondial (par exemple le Wuppertal-Institut et l'Eco-Institut) sont au service des institutions gouvernementales ainsi qu'au service des associations et initiatives des citoyens, très actives dans les domaines écologique et social.

Pendant de nombreuses années, l'agence « *Agenda Transfer* » a animé un vaste réseau d'échange d'expériences, invitant à des rencontres-débats, à des séminaires de formation et proposant de nombreux outils au service des processus en cours.

En juillet 2005, l'agence répertoria 2 607 communes ou arrondissements ruraux ayant pris la décision de lancer un AL 21 (20 % des circonscriptions administratives en Allemagne).

Ina Ranson

² Il le fit, par exemple, quand ce dernier fut critiqué, par le ministre de l'économie, pour sa proposition de réduire les émissions de CO₂ de 40% jusqu'en 2020, par rapport à 1990.